



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060025

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/06/2025 18H30 C:000063 I:13666

V/Appel du Dimanche 01/06/2025 a 18H30

sdc CHAMPOLLION CHAMFORT
s/c CABINET LACOMBE
15 PASSAGE LONJON
34000 MONTPELLIER
34000 MONTPELLIER

IMMEUBLE : CHAMPOLLION CHAMFORT
537 RUE DU PRE AUX CLERCS
34090 MONTPELLIER

Montpellier, le 02 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N° 537

MOTIF : PAS D'ECLAIRAGE DANS LES PARTIES COMMUNES

Donneur d'ordre : LE .CADRE D'ASTREINTE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

LE 01/06/2025 A 19H15 : PAS D'ECLAIRAGE DANS LES COMMUNS.
VERIFICATION DES DISJONCTEURS.
SUPPRESSION DE LA SECURITE DU DISJONCTEUR ET REMISE EN SERVICE DE
L'ELECTRICITE.

OBSERVATIONS : FJ LCOMPTER Email envoyé le 02/06/25 a 11H43 Mme V SARTEAUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	INTERVENTION ASTREINTE	1	250,00	250,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060025

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	250,00
T.V.A. a 10,00%	25,00
TOTAL T.T.C.En EURO	275,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN